

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 14 – Mercredi 11 avril 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 10 juin 2018

Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 10 juin 2018 le vote populaire concernant:

- l'initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) »;
- la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- Les Suisses âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- Les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- Les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de

vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.

- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 11 avril 2018

La Chancellerie d'Etat

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation cantonale du 10 juin 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a fixé au dimanche 10 juin 2018 la votation populaire concernant:

- L'initiative populaire cantonale « Prestations complémentaires pour les familles »;
- Le contre-projet à l'initiative populaire « Prestations complémentaires pour les familles: Renforcement des subsides partiels pour les primes d'assurance-maladie ».

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière cantonale :

- a) Les Suisses âgés de dix-huit ans et domiciliés depuis trente jours dans le canton ;
- b) Les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur dernière commune de domicile en Suisse ou leur commune d'origine ;
- c) Les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine ;
- d) Les étrangers domiciliés en Suisse depuis dix ans et dans le Canton depuis un an.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants :

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne : l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance : l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger : ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel.

Delémont, le 11 avril 2018

La Chancellerie d'Etat

République et Canton du Jura

Ordonnance sur l'action sociale

Modification du 27 mars 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

L'ordonnance du 30 avril 2002 sur l'action sociale ¹⁾ est modifiée comme il suit :

Article 45 (nouvelle teneur)

Art. 45 ¹ Les décisions du Service de l'action sociale en matière de placement sont sujettes à opposition puis à recours devant la Cour administrative.

² Pour le surplus, la procédure est régie par le Code de procédure administrative ²⁾.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} mai 2018.

Delémont, le 27 mars 2018

Au nom du Gouvernement

Le président : David Eray

La chancelière : Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 850.111

²⁾ RSJU 175.1

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 mars 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la conférence des transports pour la période 2018-2020 :

- M. Ernest Borruat, conseiller communal, Delémont ;
- M. Joël Burkhalter, maire, Courrendlin ;
- M. François Droz, conseiller communal, Mettembert ;
- M. Sébastien Gschwind, maire, Bure ;
- M^{me} Sophie Guenot, maire, Muriaux ;
- M^{me} Stéphanie Humair, maire, Les Genevez ;
- M. Jean-Arsène Jossen, représentant de l'Association Transports et Environnement (ATE) ;
- M. Frédéric Juillerat, conseiller communal, Haute-Sorne ;
- M^{me} Regula Kraft, représentante de la Fédération romande des consommateurs ;
- M^{me} Brigitte Kübler, maire, Lugnez ;
- M. Guillaume Lachat, représentant de Jura Tourisme ;
- M. Nicolas Maître, conseiller communal, Clos du Doubs ;
- M^{me} Maryvonne Pic Jeandupeux, représentante de l'Association du Noctambus jurassien ;
- M. Dimitri Gianoli, représentant du Touring Club Suisse (TCS) ;
- M^{me} Anne Roy-Fridez, conseillère municipale, Porrentruy ;
- M. Roberto Segalla, conseiller communal, Courroux.

La présidence de la conférence des transports est assurée par le chef du Département de l'environnement.

La vice-présidence de la conférence des transports est assurée par M^{me} Anne Roy-Fridez.

Le secrétariat de la conférence des transports est assuré par la Section de la mobilité et des transports.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat : Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 mars 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de la République et Canton du Jura au sein de la plateforme intercantonale JUNORAH pour l'année 2018:

- M^{me} Danielle Charmillot, Médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes;
- M. Nicolas Froté, Directeur-adjoint de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile;
- M. Reto Krenger, Directeur de l'association PINOS;
- M^{me} Françoise Ruiz, Présidente de l'association Cerebral Jura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service des infrastructures

Commune de Basse-Allaine

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans d'aménagement de l'itinéraire cyclable Grandgourt – Buix (la francovélosuisse), situé au Nord et en parallèle de la ligne CFF, sont déposés publiquement du mercredi 11 avril 2018 au vendredi 11 mai 2018 au bureau communal de Basse-Allaine à Courtemaîche où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont à adresser au secrétariat communal de Basse-Allaine jusqu'au 11 mai 2018 inclus. Elles porteront la mention « Opposition à la piste cyclable ».

Delémont, le 6 avril 2018

Pascal Mertenat
Ingénieur cantonal

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2900 Porrentruy

Lieu: 2900 Porrentruy

Requérant: BKW Energie SA, Rue E.-Boéchat 83,
2800 Delémont

Projets:

- S-170230.1 Station transformatrice Airmont - Nouvelle construction sur la parcelle N° 3659 de la Commune de Porrentruy
Coordonnées: 573904/252007
- L-207526.3 Ligne mixte 16 kV entre les stations Airmont et Artibois - Modification d'une partie câblée
- L-226719.1 Ligne souterraine 16 kV entre les stations Airmont et Voyebœuf - Nouvelle liaison

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue E.-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25.

Les dossiers seront mis à l'enquête, du 11 avril 2018 jusqu'au 11 mai 2018 dans la Commune de Porrentruy.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42 à 44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 9 avril 2018

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2800 Delémont

Lieu: 2800 Delémont

Requérant: Services industriels de Delémont
Electrique, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont

Projet:

S-128058.2 Station transformatrice Gygax - Remplacement des équipements MT/BT modification du bâtiment existant (diminution de hauteur) sur la parcelle N° 436 de la commune de Delémont
Coordonnées: 593866/246557

La demande d'approbation des plans susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par les Services industriels de Delémont Electrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Les dossiers seront mis à l'enquête, du 11 avril 2018 jusqu'au 11 mai 2018 dans la localité de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42 à 44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 9 avril 2018

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation des projets
d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: 2800 Delémont

Lieu: 2800 Delémont

Requérant: Services industriels de Delémont
Electrique, Route de Bâle 1,
2800 Delémont

Projets:

- S-170245.1 Station transformatrice Morépoint -
Nouvelle construction sur la parcelle
N° 5350 de la commune de Delémont
Coordonnées: 593752/246385
- L-226738.1 Ligne souterraine 16.5 kV entre
les stations Usine à Gaz et Morépoint -
Nouvelle ligne moyenne tension
- L-124146.2 Ligne souterraine 16.5 kV entre
les stations Morépoint et Gygax -
Remplacement de la ligne moyenne
tension

La demande d'approbation des plans susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par les Services industriels de Delémont Electrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Les dossiers seront mis à l'enquête, du 11 avril 2018 jusqu'au 11 mai 2018 dans la localité de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42 à 44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure

administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 9 avril 2018

**Publications
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

Publication de la Chambre des avocats

La Chambre des avocats inscrit M^e Maëlle Wenger, originaire de Blumstein (BE), née le 7 novembre 1990, avocate à 2800 Delémont, Rue du Jura 1, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura, avec effet au 1^{er} mai 2018.

Delémont, le 3 avril 2018

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet

**Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:**

journalofficiel@pressor.ch

Jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Plan spécial « Grandgourt »

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Basse-Allaine dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 avril 2018 au 11 mai 2018 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale le dossier du plan spécial « Grandgourt » comprenant les documents suivants :

- Plan d'occupation du sol
- Plan des équipements
- Prescriptions
- Autorisation de police des eaux

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal à Courtemaîche.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Basse-Allaine jusqu'au 11 mai 2018 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Grandgourt ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courtemaîche, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Le Bémont

Assemblée communale ordinaire, mardi 17 avril 2018, à 20 h, à l'école du Bémont

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées communales du 12 décembre 2017 et 26 mars 2018.
2. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2017.
3. Encrancement :
 - a) Discuter et approuver les modifications de surfaces ;
 - b) Décider le mode d'encrancement ;
 - c) Prendre connaissance de la liste des droits de pâture. Décider et approuver le prix minimum. Vente des droits supplémentaires.
4. Divers et imprévu.

Le Conseil communal

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire, mercredi 25 avril 2018, à 20 h 15, à la salle des assemblées

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
3. Nomination d'un nouveau conseiller
4. Admissions de nouveaux bourgeois
5. Divers et imprévu

Le Conseil bourgeois

Haute-Sorne / Soulce

Assemblée de la Bourgeoisie de Soulce, jeudi 3 mai 2018, à 20 h, à la Halle de gymnastique de et à Soulce

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017.
4. Discuter et décider du principe de l'acquisition et de la rénovation des bâtiments forestiers N°s 115 (refuge) et 116 (garage-remise), inclus une assise aisance de 1270 m² environ, sur le feuillet d'immeuble N° 530 du ban de Haute-Sorne-Soulce, sis au lieu-dit « Le Folpotat-La Combe aux Loups », pour un coût global estimé à Fr. 90000.–.
5. Proposer 5 candidat-es en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membre de la commission bourgeoise.
6. Divers et imprévu.

Remarques :

a) Candidatures à la commission bourgeoise

Tout ayant droit au vote en matière bourgeoise qui souhaite déposer sa candidature à la commission bourgeoise peut le faire :

- par écrit au Conseil communal jusqu'au 23 avril 2018, à 18h.
- oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 3 mai 2018.

b) PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2017 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Haute-Sorne, le 11 avril 2018

Conseil communal

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, mercredi 3 mai 2018, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 2

Ordre du jour :

1. Désignation des scrutateurs
2. Approbation PV de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre 2017
3. Comptes 2017
4. Divers et imprévu

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages

Montfauvergier

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, mercredi 25 avril 2018, à 20 h, à la salle du bureau communal

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le Président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 22 novembre 2017
4. Comptes 2017
5. Renommer les membres de la commission et le Président des Assemblées
6. Divers et imprévu.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La Commission des pâturages

Porrentruy

Changement de permis de débit de cercle en patente de restaurant

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M. De Araujo Amorim Henrique, Courtemaiche, prévoit le changement de permis de débit de cercle en patente de restaurant, portant l'enseigne « Colonie italienne », à Porrentruy, rue Pierre-Péquignat 40, (propriétaire: Colonie italienne).

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

- Lundi: fermé
- Mardi: fermé
- Mercredi: de 11 h 00 à 14 h 30 et de 17 h 00 à 24 h 00.
- Jeudi: de 11 h 00 à 14 h 30 et de 17 h 00 à 24 h 00.
- Vendredi: de 11 h 00 à 14 h 30 et de 17 h 00 à 01 h 00.
- Samedi: de 10 h 00 à 01 h 00.
- Dimanche: de 10 h 00 à 23 h 30.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente, soit jusqu'au 10 mai 2018.

Conseil municipal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura

Election des délégués au Synode général de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura (Législature du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2022)

L'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura est représentée par trois délégués au Synode général de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura (ci-après le Synode général).

Un siège est attribué à chaque paroisse.

L'élection de ces trois délégués, de la compétence de l'Assemblée de l'Eglise, est fixée au samedi 9 juin 2018.

Est éligible au Synode général, toute personne habilitée à voter en matière ecclésiastique, âgée de dix-huit ans révolus et domiciliée dans le canton.

Les candidatures sont présentées par le Conseil de paroisse ou par au moins vingt électeurs en matière ecclésiastique domiciliés dans la paroisse. Elles sont remises au Conseil de l'Eglise, accompagnées de l'accord écrit des candidats, **jusqu'au 30 mai 2018**.

Delémont, le 11 avril 2018

Le Conseil de l'Eglise

Les Breuleux

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine des Breuleux, mardi 24 avril 2018, à 20 h, à la salle de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Comptes 2017
5. Discuter et décider de l'entretien de la tour de l'église et voter les crédits nécessaires
6. Divers

Le Conseil de paroisse des Breuleux

Courroux-Courcelon

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 25 avril 2018, à 20 h, au Centre paroissial Trait d'Union

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2017 et voter les dépassements de budget;
3. Information et discussion sur l'aménagement du terrain au nord du Centre paroissial Trait d'Union;
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique

Avis de construction

Alle

Requérants: Mélanie & Méric Gerber, Rue de la Ribe 24, 2854 Bassecourt. Auteurs du projet: Mélanie & Méric Gerber, Rue de la Ribe 24, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, cheminé salon, PAC géothermique, garage double en annexe contiguë, terrasse couverte et toiture plate + mur soutènement au Sud, sur la parcelle N° 6298 (surface 1000 m²), sise Sur Roté. Zone d'affectation: habitation HAG, plan spécial Sur Roté.

Dimensions principales: longueur 19 m, largeur 12 m, hauteur 6 m 95, hauteur totale 6 m 95. Dimensions garage (55.30 m²): longueur 8 m, largeur 7 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: sous-sol et rez: béton, briques TC, isolation périphérique/Etage: ossature bois. Façades: rez: crépi ribé plein, teinte blanche/Etage: panneaux HPL, teinte brun-gris. Toiture: toiture plate, finition gravier rond, teinte grise.

Dérogation requise: art. 16 plan spécial Sur Roté - alignement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Les Bois

Requérante: Fondation E. + M. Luterbacher, par M^{me} Kaiser, Rainstrasse 22, 2540 Granges. Auteur du projet: Renaud Baume, entreprise de construction, Rue de Forge 5, CP 83, 2345 Les Breuleux.

Projet: pose d'une mini-STEP Sanoclean enterrée et aménagement de 6 cases de stationnement ext. non couvertes, sur la parcelle N° 202.A (surface 303951 m²), sise La Large-Journée. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales station d'épuration: diamètre 2 m 74, hauteur 3 m 32, hauteur totale 3 m 32. Dimensions stationnement: longueur 13 m 80, largeur 5 m 50.

Genre de construction: matériaux station d'épuration: béton.

Dérogation requise: art. 24c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 5 avril 2018

Le Conseil communal

Bourrignon

Requérant: Julien Magula, Les Houelets 1, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, CP 2254, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un silo à fourrage en tranchée, en bordure de celui existant, sur la parcelle N° 129 (surface 483 498 m²), sise Les Houelets. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 45 m, largeur 5 m 75, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80.

Genre de construction: matériaux: béton, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Bourrignon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 6 avril 2018

Le Conseil communal

Bourrignon

Requérant: Bourgeoisie de Bourrignon, par M. Rémy Koller, Chemin du Tiètre 8, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: Bourgeoisie de Bourrignon, par M. Rémy Koller, Chemin du Tiètre 8, 2803 Bourrignon.

Projet: pose d'un PAC ext., rénovation et isolation des 2 chambres existantes au niveau 1, ouverture d'une fenêtre en façade Est, dim. 0 m 50 x 0 m 80, sur la parcelle N° 42 (surface 10 479 m²), sise Route de Lucelle. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux, façades, toitures: existant, inchangé.

Dérogations requises: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Bourrignon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 6 avril 2018

Le Conseil communal

Courgenay

Requérants: Isabelle & Fikret Pepeljak, Route de Cairfatas 1, 2950 Courgenay. Auteur du projet: BULANI Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 1A pour dépôt matériel ferblanterie et échafaudages, sur la parcelle N° 1096 (surface 2482 m²), sise Route de Cairfatas. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 27 m 40, largeur 8 m 30, hauteur 7 m 70, hauteur totale 8 m 80.

Genre de construction: matériaux: structure bois. Façades: revêtement métallique, teinte anthracite. Toiture: revêtement métallique, teinte grise.

Dérogation requise: art. MA15 - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 5 avril 2018

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: Jean Schaffter, Thierenberg 1, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Jean Schaffter, Thierenberg 1, 2823 Courcelon.

Projet: aménagement d'un appartement dans les combles du bâtiment N° 79 avec création d'un balcon-baignoire, de 2 lucarnes et ouvertures de velux et fenêtres sur les façades pignon, sur la parcelle N° 402 (surface 2027 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: mixte MA

Dimensions principales: existantes. Dimensions lucarne Sud: longueur 5 m 25, largeur 3 m 18, hauteur 1 m 80, hauteur totale 12 m 40. Dimensions lucarne Nord: longueur 7 m, largeur 3 m 18, hauteur 1 m 80, hauteur totale 12 m 40. Dimensions balcon-baignoire: longueur 2 m 70, largeur 2 m 90, hauteur 2 m, hauteur 2 m.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanc-beige, et bardage bois existant, teinte brun foncé. Toiture: tuiles existantes, teinte rouge/Nouvelles lucarnes: cuivre.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 11 avril 2018

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courroux

Requérante: Commune de Courroux, Place des Mouleurs 3, 2822 Courroux. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: assainissement énergétique et transformation intérieure de l'école enfantine, réfection façades et couverture selon plans déposés et isolation int., sur la parcelle N° 202 (surface 3651 m²), sise Rue Bellevie. Zone d'affectation: utilité publique UAa.

Dimensions principales: existantes.

Matériaux: maçonnerie existante. Façades: peinture, teinte idem existante. Toiture: tuiles, teinte idem existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 11 avril 2018

Le Conseil communal

Courroux

Requérants: Alexandra et Jérôme Gisiger, Route du Vorbourg 67, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Alexandra et Jérôme Gisiger, Route du Vorbourg 67, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 2: remplacement chauffage mazout par PAC ext., évacuation citerne, pose isolation périphérique, remplacement couverture, fenêtres et porte entrée, agrandissement porte-fenêtre, construction terrasse non couverte, ouverture de 2 velux, pose d'un poêle et aménagement d'un place de stationnement non couverte, sur la parcelle N° 2206 (surface 696 m²), sise Rue des Muguets. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions terrasse: longueur 5 m 48, largeur 4 m 35, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante, pose isolation périphérique. Façades: crépi, teinte brun-beige. Toiture: tuiles, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 11 avril 2018

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Delémont

Requérant: HRS Investment SA, Rue du Centre 172, 1025 St-Sulpice. Auteur du projet: GXM Architectes Sàrl, Dorfstrasse 40, 8032 Zürich.

Projet: démolition des bâtiments N°s 11, 18, 20, 20A, 22, 23, 24 ainsi que d'une partie du bâtiment N° 10; conservation du mur d'enceinte ouest et sud du bâtiment N° 10; construction du nouveau Théâtre du Jura; construction d'un parking souterrain, d'un centre commercial, de surfaces polyvalentes, de restaurants ainsi que des logements; renaturalisation et aménagement du nouveau parc du Ticle ainsi que d'une Esplanade au niveau de la route de Bâle, sur les parcelles N°s 1750 (surface 1270 m²), 5321 (surface 727 m²), 930 (surface 954 m²), 931 (surface 399 m²), 932 (surface 3945 m²), 933 (surface 4108 m²), sises Rue de la Brasserie, Route de Bâle, Avenue de la Gare. Zone de construction: CCa: zone centre C secteur a + ZTA. Plan spécial: selon cahier des charges secteur A.

Description: complexe immobilier.

Dimensions principales: longueur 158 m 70, largeur 72 m 60, hauteur aval 21 m 35, hauteur totale aval 24 m 15, hauteur amont 16 m 40, hauteur totale amont 19 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, maçonnerie et bois. Façades: éléments béton et maçonnerie, préfabriquées, crépis et bois, couleur: gris et beige. Couverture: végétalisée et panneaux photovoltaïques. Chauffage: chaudière à pellets.

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au vendredi 11 mai 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 9 avril 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Develier

Requérants: Gisèle et Yves Saucy, Rue du Carmel 18, 2802 Develier. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 18: remplacement de fenêtres, construction d'une terrasse couverte, sur la parcelle N° 1610 (surface 1333 m²), sise Rue du Carmel. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 2 m 80, largeur 13 m 70, hauteur 5 m 30, hauteur totale 7 m 30. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m, largeur 6 m 20, hauteur 3 m 57, hauteur totale 4 m 63.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante/ Agrandissement: béton ou brique, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte claire à préciser. Toiture: tuiles, teinte gris foncé idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mai 2018 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 6 avril 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Rion Valery et Pauline, Rue des Tourterelles 24, 2800 Delémont. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl Habib Ahmed, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale sur 2 niveaux avec garage, réduit, terrasse couverte, balcon. Pose d'une PAC air/eau et pose de capteurs solaires en toiture, sur la parcelle N° 4522 (surface 634 m²), au lieu-dit « Longues Royes ». Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 11 m, hauteur 6 m. Dimensions garage, réduit: longueur 8 m 99, largeur 6 m 40, hauteur 3 m 07. Dimensions terrasse: longueur 5 m, largeur 2 m 80, hauteur 2 m 99.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite + isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: dalle en béton + gravier. Chauffage: PAC air/eau + panneaux solaires thermiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 mai 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 6 avril 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques. Auteur du projet: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques.

Projet: construction d'un immeuble à 3 étages, 6 appartements, places de parc couvertes, cage d'escalier, et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 73 (surface 1196 m²), sise Rue de la Faverge. Zone de construction: zone Centre C.

Dimensions principales: longueur 20 m 40, largeur 13 m, hauteur 8 m 67, hauteur totale 10 m 89. Dimensions cage d'escaliers: longueur 8 m 50, largeur 4 m 75, hauteur 8 m 67, hauteur totale 10 m 40. Dimensions couvert à voitures: longueur 15 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 21.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie. Façades: crépis + bardage bois sur façade Sud, couleur: blanc cassé + brun (bardage). Couverture: tuiles, couleur: brune. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 mai 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 6 avril 2018

Le Conseil communal

Lajoux / Fornet-Dessus

Requérante: Commune mixte de Lajoux, Rte Principale 52, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Guillaume Schaller, garde-forestier, Crêt des Oiseaux 179, 2718 Lajoux.

Projet: aménagement de pistes à machines en chaille, selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 454 (surface 254927 m²) et 455 (surface 415883 m²), sise Gros et Petit Fief au Sud du hameau de Fornet. Zone d'affectation: forêt.

Dimensions principales: longueur 2200 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2018 au secrétariat communal de 2718 Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Dominique Mauron, Haut du Village 22, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Dkconcept/Daniel Keller, Le Pairez 56, 2716 Sornetan

Projet: transformation et changement d'affectation avec l'aménagement d'un studio dans l'ancien garage et la construction de deux garages préfabriqués, sur la parcelle N° 377 (surface 875 m²), sise Haut du Village 22a. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 14 m 80, largeur 12 m 30, hauteur 6 m 30, hauteur totale 8 m 10. Dimensions garages préfabriqués: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: matériaux: ossature en maçonnerie. Façades: isolation avec revêtement en crépis blanc. Toiture: tuiles TC, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2018 au secrétariat communal de 2718 Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Gérard Crevoisier, Bout-Dessus 34, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Gérard Crevoisier, Bout-Dessus 34, 2718 Lajoux.

Projet: transformations int., ouverture de nouvelles fenêtres (Est et Ouest) et d'un velux sur pan Sud-Est, démolition annexe existante et construction d'un nouveau sas, pose d'un poêle et d'une PAC géothermique, sur la parcelle N° 32 (surface 908 m²), sise Bout-Dessus. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions nouveau sas Est: longueur 1 m 99, largeur 2 m 80, hauteur 2 m 40, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux: bâtiment: maçonnerie existante/Sas: ossature bois. Façades: bâtiment: réfection crépi existant Est, teinte blanche/Sas: lames bois, teinte naturelle. Toiture: bâtiment: tuiles existantes/Sas: tuiles, teinte rouge, idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2018 au secrétariat communal de 2718 Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Martial Veya, Bout Dessus 28, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand Rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, poêle et PAC ext., et d'un bâtiment avec garage, rangement et écurie pour 2 poneys + aménagement d'une aire de sortie pour les équidés au Sud de la maison, sur la parcelle N° 689 (surface 937 m²), sise Dos la Velle. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 12 m 73, largeur 14 m, hauteur 3 m 45, hauteur totale 5 m 88. Dimensions garage/rang./écurie: longueur 7 m, largeur 10 m, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: lames bois, teinte jaune pastel (maison) et brune (garage/rang./écurie). Toiture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2018 au secrétariat communal de 2718 Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 9 avril 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérante: Société Hypromat Suisse SA, Rue de Tombet 24a, 2034 Peseux. Auteur du projet: Société Rotilio Ingénierie SA, Chemin du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Projet: déconstruction de la station de lavage Hypromat et des aspirateurs extérieurs à la Rue Xavier-Stockmar 6B, sur la parcelle N° 401 (surface 2483 m²). Zone de construction: CD: Zone centre D.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 16 janvier 2018 et complétée en date du 26 mars 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 mai 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 avril 2018

Le Chef de Service UEI

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Delémont, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de deux années)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 28 leçons hebdomadaires (degrés 7-8H avec gestion de la classe)

Profil: Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement
Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Lieu de travail: Ecole primaire de Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, M. Nicolas Gagnebin (032 421 97 00) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sylviane Suvat (032 422 60 89).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylviane Suvat, présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont, **jusqu'au 4 mai 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Delémont, un poste d'

**Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)**

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 18 leçons hebdomadaires (degrés 1-8H)

Profil: Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement

Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Lieu de travail: Ecole primaire de Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, M. Nicolas Gagnebin (032 421 97 00) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sylviane Suvat (032 422 60 89).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylviane Suvat, présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont, **jusqu'au 4 mai 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire des Breuleux et environs, un poste d'

**Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)**

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 10 à 13 leçons hebdomadaires (degrés 1-8H)

Profil: Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Lieu de travail: Ecole primaire des Breuleux

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un

extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, soit par courrier électronique à l'adresse: ep.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 4 mai 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Delémont, des postes d'

**Enseignant-e d'activités créatrices
(contrat de durée indéterminée, les titulaires
sont candidat-e-s d'office)**

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 36 leçons hebdomadaires d'activités créatrices

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Lieu de travail: Ecole primaire de Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, M. Nicolas Gagnebin (032 421 97 00) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sylviane Suvat (032 422 60 89).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylviane Suvat, présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont, **jusqu'au 4 mai 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire des Breuleux et environs, des postes d'

**Enseignant-e primaire
(contrat de durée indéterminée)**

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des

titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Lieu de travail: ÉCOLE PRIMAIRE DES BREULEUX

Taux d'activité: 1 poste comprenant 23 à 27 leçons hebdomadaires (degrés 3-8H) – **le-la titulaire est candidat-e d'office**

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Postulation: Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, soit par courrier électronique à l'adresse: ep.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 4 mai 2018.**

Lieu de travail: ÉCOLE PRIMAIRE DES BREULEUX

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 18 à 22 leçons hebdomadaires (degrés 1-8H) – **le-la titulaire est candidat-e d'office**

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Postulation: Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, soit par courrier électronique à l'adresse: ep.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 4 mai 2018.**

Lieu de travail: ÉCOLE PRIMAIRE DES BREULEUX

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 23 à 27 leçons hebdomadaires (degrés 3-8H) – **le-la titulaire est candidat-e d'office**

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Postulation: Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, soit par courrier électronique à l'adresse: ep.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 4 mai 2018.**

JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire des Breuleux et environs, un poste d'

Enseignant-e d'activités créatrices (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 10 à 13 leçons hebdomadaires d'activités créatrices

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018

Lieu de travail: Ecole primaire des Breuleux

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux et environs, M^{me} Maryline Aubry (032 552 17 40) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Pamela Rais (079 430 92 23).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Pamela Rais, présidente de la Commission d'école, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux, soit par courrier électronique à l'adresse: ep.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 4 mai 2018.**



A la suite d'une démission et d'une réduction de taux d'activité, le Centre jurassien d'enseignement et de

formation (CEJEF) met au concours, pour les divisions lycéenne et santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e de théâtre

Mission: Assurer l'enseignement pratique et théorique du théâtre dans le cadre des options spécifique et complémentaire de la division lycéenne et de l'option sociale-théâtre de la division santé-social-arts. Animer des cours facultatifs en lien avec le théâtre. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités des divisions.

Taux d'activité: 16 à 17 périodes hebdomadaires (env. 70%). Le poste peut être scindé (6 périodes à la division lycéenne et 10 à 11 périodes à la division santé-social-arts).

Profil:

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018 (début des cours: 20 août 2018)

Lieu de travail: Porrentruy, division lycéenne du CEJEF et Delémont, division santé-social-arts du CEJEF

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du directeur de la division lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (032 420 36 80), auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Enseignant-e théâtre», **jusqu'au 27 avril 2018.**

www.cejef.ch, rubrique «Postes vacants»



Par suite d'une réorganisation interne, les Services sociaux régionaux de la République et canton du Jura mettent au concours les postes suivants:

Responsable du secteur Aide sociale

Responsable du secteur Protection de l'adulte

Responsable du secteur Protection de l'enfance

Responsable du secteur Administration

Sous la responsabilité de la direction générale, vous gérez l'équipe qui compose votre secteur d'activités et coordonnez ses missions avec les autres secteurs au travers du collège de direction. Vous représentez votre secteur envers l'extérieur, développez des prestations avec divers partenaires et êtes garant-e de la qualité des prestations de votre secteur ainsi que des intervenant-e-s externes.

Dans les secteurs du travail social, vos activités sont définies par les lois, ordonnances et normes cantonales ou fédérales. Il vous incombera d'établir une politique d'intervention dans le secteur et de développer les prestations sociales dans une vue prospective. Dans le secteur Administration, vous devrez mettre en place une politique RH complète, de la politique de recrutement au développement des compétences en passant par les aspects de santé et sécurité au travail notamment. Les outils et processus administratifs, informatiques et compatibles sont également de votre ressort.

Les quatre secteurs regroupent du personnel sur trois sites (Le Noirmont, Delémont, Porrentruy).

Vous êtes titulaire d'un Bachelor (d'assistant-e sociale-e HES pour les secteurs du travail social, HEG pour le secteur administratif) ou d'une formation de niveau équivalent. Idéalement, vous possédez une certaine expérience dans le domaine concerné. Vous avez des talents de communication orale, d'organisation, de gestion d'équipe et de projets ainsi qu'une grande capacité d'empathie.

Classe de traitement: 16 (fonction Responsable de secteur Ib selon système cantonal)

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2018 ou à convenir

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont (mobilité exigée)

Taux d'activité: 80% à discuter

Le cahier des tâches de chacun de ces postes peut être téléchargé sur le site internet des Services sociaux régionaux: www.ssrju.ch.

Renseignements auprès de la présidente du Conseil de gestion des SSR, M^{me} Jeanne Beuret, jeanne.beuret@bluewin.ch.

Postulation jusqu'au 28 avril 2018 auprès du Service cantonal de l'action sociale (SAS), Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation SSR ».

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilier

Service organisateur/Entité organisatrice:

armasuisse Immobilier, à l'attention de

Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,

3003 Bern, Suisse,

Téléphone: +41 58 464 77 35,

E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,

URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 13.04.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 20.04.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 14.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 14.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 14.05.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165

Bure/JU Place d'armes – Assainissement général

2^e étape – Caserne des officiers

Lot 14 – Portes intérieures en bois »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

16.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.3 Référence / numéro de projet

DNA-A/2165

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45421131 - Pose de portes

Code des frais de construction (CFC):

2730 - Portes intérieures en bois

2.6 Description détaillée du projet

85 portes intérieures en bois, se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 25.06.2018, Fin: 26.03.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix: Pondération 50%

Références des personnes-clés: Pondération 25%

Délais: Pondération 15%

Qualité de l'offre: Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: env. 9 mois de travaux

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions / garanties

Aucunes

3.3 Conditions de paiement

Paieement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon documents de l'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Divers

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526: Gorges du Pichoux
Commune: Sornetan

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après:

Tronçon:	Gorges du Pichoux (sur territoire bernois)
Durée:	Du lundi 16 avril 2018 à 8h au vendredi 20 avril 2018 à 16h
Exceptions:	Sur demande – selon travaux en cours
Motifs:	Vidange des filets de protection contre les chutes de pierres
Particularités:	Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons)

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fernet-Dessous – Lajoux – Saulcy - Glovelier (et vice versa).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Tavannes, le 6 avril 2018

Inspection des routes pour le Jura bernois